



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 136 (2021-2026)
de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Pierre-Alain Perritaz (PS)
et Immaculée Mosoba (PS)**
**demandant d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier du Schoenberg
et de contrôler l'état des arrêts de bus/abribus du quartier**

En séance du 23 avril 2024, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 136 de Mmes et M. E.-L. Niederhäuser, P.-A. Perritaz et I. Mosoba lui demandant d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier du Schoenberg et de contrôler l'état des arrêts de bus/abribus du quartier.

Résumé du postulat

Favoriser l'utilisation des moyens de transports les moins polluants est un des objectifs pour la Ville de Fribourg. Il existe de nombreuses manières de se déplacer à l'intérieur de la ville de Fribourg qui est relativement bien desservie par les transports publics en termes de nombre d'arrêts. L'attractivité des transports en commun est grandement conditionnée par les abribus. C'est l'élément principal d'accueil du voyageur. Sa fonction première est d'offrir une protection contre les intempéries (vent, précipitations, poussière, soleil, etc.).

Les abris ne seront pas forcément partout du même modèle car ils doivent correspondre aux règles de construction et d'urbanisme de chaque endroit. Les dimensions dépendent de la fréquentation des arrêts.

Plusieurs arrêts de bus en ville de Fribourg ne disposent actuellement pas d'abribus dignes de ce nom. On peut constater que malheureusement beaucoup d'arrêts de bus ne sont pas équipés de protections climatiques (du vent, de la neige, de la pluie ou du soleil) et que le confort minimum n'est pas du tout assuré (comme par exemple la possibilité de s'asseoir car il n'y a même pas de bancs). En fin de compte, il n'y a souvent rien à part la tablette indiquant l'arrêt et l'horaire.

Un exemple se situe dans le quartier du Schoenberg et concerne les arrêts de bus Musy 4. Ces arrêts se situent dans une zone très peuplée, à proximité du centre commercial du Schoenberg, des deux crèches, de l'accueil extrascolaire, etc. mais manquent cruellement d'un abribus. Qu'il s'agisse d'écoliers, de personnes actives, d'enfants en bas âge, de retraités, de personnes à mobilité réduite, tous les voyageurs sont soumis aux intempéries ainsi qu'aux différents retards des lignes de bus, surtout à des heures de pointe. Ces situations encouragent la population à prendre d'autres résolutions qui peuvent être néfastes pour l'environnement.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié:

- d'étudier la possibilité de mettre à disposition dans les meilleurs délais un abribus à au moins un des deux arrêts de bus Musy 4 et de le réaliser;
- de réaliser une étude complète à l'échelle du quartier du Schoenberg concernant l'état de tous les arrêts de bus et des abribus. En fonction des résultats de l'étude, la réalisation/amélioration des abribus doit être envisagée;
- d'étendre l'étude à l'échelle du territoire de la commune et, en fonction des résultats de l'étude, de réaliser/améliorer les abribus là où c'est nécessaire.

Réponse du Conseil communal

1. Situation actuelle

Le quartier du Schoenberg est desservi par 2 lignes urbaines (n°2 et n°6) ainsi que par des lignes du trafic régional de voyageurs. Au total, 27 arrêts de bus sont répartis au sein du quartier, parmi lesquels 11 sont équipés d'abribus.

2. Planification, réalisation et gestion des abribus

Plusieurs intervenants sont concernés par les abribus

Aspects constructifs pour la création d'un arrêt de bus ou la mise en conformité à la LHand

La Ville de Fribourg a mis en place une stratégie d'assainissement des arrêts de bus à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) qui est coordonnée par le Secteur de la mobilité. Les arrêts compris dans un projet de requalification sont intégrés dans ces projets pilotés par le Service d'urbanisme et d'architecture, tandis que le Secteur mobilité gère les assainissements indépendants des projets de réaménagement d'espaces publics. Dans les deux cas, cela offre la possibilité d'envisager si besoin la création d'abribus sur les arrêts non équipés.

A cet effet, le Secteur de la mobilité a transmis au Canton en 2023 un premier paquet de 15 arrêts à assainir afin d'obtenir les permis de construire. Bien que le délai d'assainissement fixé par la LHand soit dépassé depuis le 31 décembre 2023, la DIME ne délivre toujours pas les permis attendus. Cette situation empêche la mise en œuvre de ces projets et des possibles améliorations.

Equipement des arrêts de bus par la Ville de Fribourg

La Ville a la compétence pour planifier et mettre en place les éléments d'équipement des arrêts de bus comme les abris ou encore les poubelles et les bancs. Actuellement, des couverts sont mis en place prioritairement aux arrêts très fréquentés et où le nombre de montées dans les bus sont supérieurs aux descentes. En effet, les voyageurs qui attendent le bus sont statistiquement plus longtemps présents à l'arrêt que les voyageurs qui descendent.

Concernant les bancs et les poubelles, le Service d'urbanisme et d'architecture procède systématiquement à la mise en place de ces éléments lors de l'implantation d'un nouvel abribus. A ce titre, le Service d'urbanisme et d'architecture a mis en place des plans type d'implantation des équipements des arrêts.

Equipement de l'arrêt de bus par les TPF

Les TPF ont la compétence d'installer les éléments liés à l'exploitation des arrêts, comme par exemple les totems d'information aux voyageurs ou les automates. La stratégie pour la pose de ces équipements incombe directement aux TPF.

Entretien des abribus

Le Service d'urbanisme et d'architecture fournit l'abribus faisant partie du catalogue du mobilier urbain, il entretient et exécute selon son niveau de dégradation une remise en état de sa structure, de sa couverture, de son mobilier (banc, etc.) ainsi que le remplacement des vitrages en cas de vandalismes ou sinistres.

Le personnel de la Voirie effectue un nettoyage hebdomadaire voire quotidien des arrêts de bus en fonction de leur emplacement, de leur aménagement et de leur fréquentation.

L'inventaire des abribus nous informe que 9 abribus sont présents dans le quartier sur 15 arrêts de bus. Dans cette liste, certains abribus sont pour la plupart en bon état, une dégradation est constatée avec celui de la route Henri-Dunant et un mandat est en cours pour une remise en état en 2025.

3. Installation d'un nouvel abribus à l'avenue Jean-Marie Musy

Le Service d'urbanisme et d'architecture va procéder, durant le second semestre 2025, à un inventaire des arrêts de bus de la ville et déterminer selon différents critères (nombre de montées et descentes, planification des transports publics, contexte urbain et surface disponible) la possibilité d'intégrer un abribus pour les arrêts non équipés. A partir de cet inventaire sera établi une liste de priorisation et un échelonnement des interventions en fonction des ressources humaines et financières à disposition au cours des prochaines années. L'arrêt Musy 4 sera, bien entendu, étudié à travers l'établissement de cet inventaire.

Conclusion

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n° 136 d'étudier la possibilité d'implanter un abribus au quartier du Schoenberg et de contrôler l'état des arrêts de bus et abribus du quartier sera traitée dans le cadre du processus décrit ci-dessus, qui sera mis en place dès le second semestre 2025.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Le postulat n° 136 est ainsi liquidé.